

# COMPTE-RENDU DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE RIVIÈRE



<b>Projet</b>	<b>Partenariat de cours d'eau Syr</b>
<b>Date, lieu</b>	Manternach, le 20 octobre 2011
<b>Rapporteurs</b>	Martine Peters, Stephan Müllenborn
<b>Annexes</b>	Présentation, liste de présence, liste des invités

Début de la réunion - 17h00

## ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU PROJET

Après l'accueil et le mot de bienvenue de M. WEBER, directeur de natur&ëmwelt / Fondation Hëllef fir d'Natur, M. MÜLLENBORN et Mme PETERS font une brève présentation du projet. Lors de la 1ère partie de cette présentation, les objectifs et les démarches d'un partenariat de cours d'eau sont passés en revue. Au cours de la deuxième partie de l'exposé, les tâches et la composition du comité de rivière sont expliquées. (voir présentation PPT ci-jointe)

La présentation est ensuite suivie d'un tour de table. Une discussion libre sur le partenariat de cours d'eau, sur les modalités de fonctionnement du comité de rivière et sur les attentes des participants envers le projet est lancée. Un des objectifs de cette réunion est d'avoir une idée précise des groupes de travail à mettre en place pour répondre au mieux aux attentes des personnes et à la situation du bassin versant de la Syre.

## DISCUSSION

M. SOISSON se renseigne sur le fonctionnement interne du comité de rivière. Il demande s'il ne serait pas important d'avoir une certaine stabilité concernant sa constitution. Il s'informe sur les expériences faites par les autres partenariats de cours d'eau

Mme PETERS explique que les partenariats de cours d'eau « Our » et « Haute-Sûre » ont deux approches relativement différentes. Le Partenariat de cours d'eau Haute-Sûre a un comité de rivière avec des membres constitutifs déterminés, un bureau de comité de rivière et un règlement interne. Le nombre de membres reste illimité.

Le comité de rivière du partenariat de cours d'eau « Our » est plus largement ouvert. Il n'existe pas de liste de membres, ni de bureau, ni de règlement interne.

En comparant ces deux approches, Mme PETERS affirme qu'un comité de rivière avec des membres constitutifs déterminés peut travailler mieux. Il faut tout de même veiller à ce que le comité de rivière reste ouvert à toute personne voulant s'impliquer dans le projet.

Afin d'assurer une certaine stabilité pour le comité de rivière, M. SOISSON propose de demander aux communes, syndicats ou autres associations de nommer un représentant et éventuellement un suppléant . Un président sera nommé parmi les membres constitutifs du comité.

Mme OBERWEIS approuve cette démarche.

Les coordinateurs du projet vont donc envoyer une lettre aux communes, syndicats et autres afin de demander à ceux-ci de **nommer un représentant (et éventuellement un suppléant) pour le comité de rivière.**

Mme BAUER demande aux responsables du projet d'envoyer la présentation power-point et la liste des invités à la réunion aux personnes présentes (voir pièces ci-jointes). Cette liste d'invitations pour le comité de rivière pourra ainsi être complétée pour la prochaine réunion.

M SOISSON se renseigne sur les intérêts d'un syndicat pour la distribution d'eau de participer au projet.

Mme PETERS explique qu'une partie importante d'un partenariat de cours d'eau consiste à sensibiliser le grand public à la protection des ressources en eau. Vu la situation géologique du bassin versant de la Syre (sources d'eau potable), la protection des sources d'eau potable jouera donc sûrement un rôle important lors des groupes de travail. Cette sensibilisation à la protection des ressources en eau et les mesures de protection des sources répondent aux mêmes objectifs que celle d'un syndicat pour la distribution d'eau.

M. ARENDT regrette l'absence d'un représentant de l'Administration de la Nature et des Forêts lors de cette réunion du comité de rivière.

Les coordinateurs confirment que l'Administration a bien reçu une invitation.

L'Administration de la Gestion de l'Eau s'est excusée de ne pas pouvoir assister à la réunion.

#### **TOUR DE TABLE**

Après cette discussion, nous passons au tour de table. Il est demandé à chaque personne présente à la réunion d'indiquer les sujets prioritaires qui devront être traités dans le cadre du partenariat de cours d'eau. Ces sujets seront retenus lors de la mise en place des groupes de travail. Voici les priorités des différentes personnes :

- |              |                                       |
|--------------|---------------------------------------|
| M. WEBER :   | Protection de l'eau potable           |
|              | Protection des écosystèmes aquatiques |
| M. SOISSON : | Aménagement des berges de rivière     |
|              | Renaturation                          |
| M. GRUPPE :  | Information et sensibilisation        |
|              | Tourisme                              |

LNVL : Agriculture  
M. MICHELS : Qualité de l'eau  
Protection des écosystèmes aquatiques  
Agriculture

Un bon contact avec le fermier est primordiale pour la mise en œuvre de mesures concrètes !

M. HOFFMAN : Qualité de l'eau (problématique des pesticides et des produits ménagers ...)

M. CLASSEN : Agriculture

M. ARENDT : Qualité de l'eau  
Protection des écosystèmes aquatiques

M. RIES : Qualité de l'eau (Findel, pesticides,...)  
Information et sensibilisation

M. WEYDERT : Qualité de l'eau

M. HELLERS : Qualité chimique et structure morphologique des cours d'eau

Mme BAUER : Information et sensibilisation

M. HAAGEN : Information et sensibilisation  
Qualité de l'eau

Mme OBERWEIS : Information et sensibilisation

## **CONCLUSION**

Les sujets évoqués lors du tour de table peuvent être regroupés en quatre grandes catégories :

1. Qualité de l'eau
2. Agriculture
3. Ecosystèmes aquatiques
4. Information et Sensibilisation

Ces catégories permettent de définir les groupes de travail du partenariat de cours d'eau Syre.

## **CLOTURE DE LA REUNION**

La prochaine réunion du comité de rivière aura lieu fin janvier – début février. Pour cette réunion, les coordinateurs vont contacter l'Administration de la Gestion de l'Eau afin qu'elle présente leur Plan de Gestion et Cartes d'inondations relatifs au bassin versant de la Syre. La date et le lieu de la réunion seront communiqués sur l'invitation officielle de réunion.

Les coordinateurs prendront contact avec le grand public afin de les informer et de les sensibiliser au projet. Un dépliant de présentation du projet sera envoyé aux habitants du bassin versant de la Syre.

M. WEBER remercie les différentes personnes pour leur participation à cette première réunion officielle du Comité de rivière du partenariat de cours d'eau et clôture la séance.